

Société Publique Locale

SPL G2D39

Grand Dole Développement 39



RAPPORT ANNUEL DES ÉLUS MANDATAIRES

EXERCICE 2022

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39
Place de l'Europe – 39100 DOLE
RCS LONS-LE-SAUNIER 820 619 6090

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230619-DCM2023029-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

PRÉAMBULE

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation de la société
2. L'actionnariat et le capital social
3. La gouvernance
4. Les commissaires aux comptes
5. Les statuts
6. Les réunions statutaires tenues
7. La Commission d'appel d'offres
8. Les rémunération et avantages des élus mandataires et de tous mandataire social
9. L'état des filialisations de la société

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation des comptes annuels
2. Les dividendes distribués
3. Les liens financiers avec la Ville de Dole
4. La modification de la structure financière

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation de l'activité de l'exercice écoulé
2. L'état des relations avec la Ville de Dole
3. Les assistants à maîtrise d'ouvrage

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation des principaux risques et incertitudes
2. Les contrôles internes
3. Les contrôles externes en cours

CONCLUSION

PRÉAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524.5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL G2D39. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration (les communes de Champvans et Saint-Aubin), leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupement qui en sont membres.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de la société

La SPL Grand Dole Développement 39 a été créée en avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole.

La société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location ;
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations ;
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur ;
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement ;
- Le développement d'opérations liées à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation et à la performance énergétique d'équipements publics, notamment les groupes scolaires.

2. L'actionariat et le capital social

La SPL Grand Dole Développement 39 disposait à l'origine d'un capital social de 350 000€. Il a été procédé à une augmentation de son capital à hauteur de 200 000 €, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2018.

En 2019, les communes de Champvans et de Saint-Aubin sont devenues actionnaires de la SPL. Au 31 décembre 2021, le capital social est donc fixé à 550 000 €, réparti en 5 500 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

| Actionnaires | Montant souscrit | Nombre d'actions |
|--|------------------|------------------|
| Ville de Dole | 274 800 € | 2 748 |
| Communauté d'Agglomération du Grand Dole | 274 800 € | 2 748 |
| Ville de Champvans | 200 € | 2 |
| Ville de Saint-Aubin | 200 € | 2 |
| TOTAL | 550 000 € | 5 500 |

Il n'y a pas eu de modification de capital social durant l'année 2022.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 4 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant Monsieur Jean-Pascal FICHERE Président-Directeur général de la SPL Grand Dole Développement 39.

La société est composée de 4 actionnaires et de 11 administrateurs :

| Administrateurs | Actionnaire représenté |
|-----------------------------|--|
| Jean-Pascal FICHERE | Communauté d'Agglomération du Grand Dole |
| Gérard FERNOUX-COUTENET | Communauté d'Agglomération du Grand Dole |
| Stéphane CHAMPANHET | Communauté d'Agglomération du Grand Dole |
| Bernard GUERRIN | Communauté d'Agglomération du Grand Dole |
| Olivier MEUGIN | Communauté d'Agglomération du Grand Dole |
| Jean-Baptiste GAGNOUX | Ville de Dole |
| Mohamed MBITEL | Ville de Dole |
| Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE | Ville de Dole |
| Nathalie JEANNET | Ville de Dole |
| Laetitia JARROT-MERMET | Ville de Dole |
| Dominique MICHAUD | Assemblée spéciale |

L'Assemblée spéciale prévue par les statuts de la Société Publique Locale, comprend un délégué de chaque collectivité ou groupement ne disposant pas de représentation directe au Conseil d'administration. Ainsi, Monsieur Dominique MICHAUD représente la Ville de Champvans, et Monsieur Jean-Yves ROY représente la Ville de Saint-Aubin.

L'un d'entre eux est désigné mandataire de l'Assemblée spéciale et est chargé de la représenter lors des réunions du Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Dominique MICHAUD.

4. Les commissaires aux comptes et experts comptables

| COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES | | DUREE - MANDAT |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| Titulaire : Suppléant : | Cabinet Alain Artaud et associés – Dole Mme Marie-Laure DESCOURVIERES – Besançon | 6 ans |

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023 a renouvelé le mandat des commissaires aux comptes actuellement en fonction pour une durée de 6 ans.

La société Sémaphores Expertise a été désignée en qualité d'Expert-comptable de la SPL G2D39.

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 25 avril 2016. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de modifications par l'Assemblée générale extraordinaire des 3 septembre 2018 et 20 juillet 2021.

6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, aux dates suivantes :

- **Le 1^{er} avril 2022**, avec comme taux de présence,
 - o Pour la CAGD : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour la Ville de Dole : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour l'Assemblée spéciale : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence).
- **Le 2 décembre 2022**, avec comme taux de présence,
 - o Pour la CAGD : 3 représentants sur 5 (soit 60% de présence) ;
 - o Pour la Ville de Dole : 4 représentants sur 5 (soit 80% de présence) ;
 - o Pour l'Assemblée spéciale : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence).

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie **le 17 juin 2022** afin de clôturer l'exercice social précédent et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Les taux de présence étaient les suivants :

- Pour la CAGD : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Dole : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Champvans : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence) ;
- Pour la Ville de Saint-Aubin : 0 représentant sur 1 (soit 0% de présence).

7. La Commission d'Appel d'Offres

Bien que non-obligatoire aux termes des textes régissant le fonctionnement des Sociétés Publiques Locales, la SPL G2D36 a décidé de constituer une Commission d'Appel d'Offres.

Durant l'année 2022, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois :

- Le 25 octobre 2022 pour l'attribution des lots 1 et 2 du marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation de 5 groupes scolaires ;
- Le 29 novembre 2022 pour l'attribution des lots 4 et 5 du marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation de 5 groupes scolaires.

8. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataire social

Néant.

9. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 mars 2023 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2022. Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes le 6 juin 2023.

1. Présentation des comptes annuels

Les opérations de la société sont portées dans le cadre de contrats avec les Collectivités qui n'impactent pas au titre de leur exploitation le compte de résultat de la structure. Seuls les honoraires contractuels que la SPL facture aux opérations constituent les produits de la Société.

| | Prévisionnel 2022 | Projet Bilan |
|----------|-------------------|--------------|
| Résultat | 35 586 € | 35 429 € |
| Charges | 85 172 € | 105 746 € |
| Produits | 120 758 € | 141 175 € |

| Charges | 85 172 € | 105 746 € |
|--|----------|-----------|
| Frais généraux (CAC, Expert comptable, cotisations...) | 30 564 € | 22 853 € |
| Administration société (sedia - hors vie sociale) | 20 833 € | 32 101 € |
| Gestion de projets (sedia) | 33 775 € | 50 792 € |

| Produits opérationnels biens en exploitation | 21 482 € | 28 061 € |
|--|----------|----------|
| D0002 25 Grande rue | 1 500 € | 1 500 € |
| D0003 MJC Ecole d'art | 3 514 € | 3 543 € |
| D0004 Cuisine centrale | 5 957 € | 6 249 € |
| D0005 Halte garderie | 2 363 € | 2 386 € |
| D0006 ASLH Tavaux | 6 193 € | 6 433 € |
| D1108 Cœur de Ville | 1 956 € | 7 950 € |

| Produits opérationnels opérations en travaux | 99 276 € | 113 114 € |
|---|----------|-----------|
| D1101 Clémenceau | - € | |
| D0002 25 Grande rue | | 1 416 € |
| D0004 Cuisine centrale | | 177 € |
| D2027 Buffet de la gare | - € | 4 644 € |
| D3031 Etude ancienne gare | - € | 4 501 € |
| D2029 St Aubin | 26 447 € | 18 393 € |
| D2031 Champvans | 15 036 € | 16 166 € |
| | | |
| D1108 Cœur de Ville - Acquisitions et travaux | 10 918 € | 12 816 € |
| D0900 Ecoles | 46 875 € | 55 000 € |

Les charges de fonctionnement sont composées principalement des honoraires d'administration de la SPL et de gestion de projet par sedia pour 82 892,52 € et 22 853 € de frais généraux (honoraires comptables par le cabinet d'expertise-comptable et le commissaire aux comptes, frais d'assurances pour 6 355,67 € et d'adhésion à la fédération des EPL pour 2 365 €...).

Bilan actif

| | Brut | Amortissement Dépréciations | Net 31/12/2022 | Net 31/12/2021 |
|---|------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et de développement | | | | |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires | | | | |
| Fonds commercial (1) | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 287 418 | | 287 418 | 285 414 |
| Constructions | 5 929 725 | 1 011 971 | 4 917 754 | 5 016 389 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | 850 616 | | 850 616 | 175 664 |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations (mise en équivalence) | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Créances rattachées aux participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 7 067 759 | 1 011 971 | 6 055 787 | 5 477 467 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | 28 809 | | 28 809 | 28 809 |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | 31 640 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 217 724 | | 217 724 | 284 176 |
| Autres créances | 257 148 | | 257 148 | 175 892 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| Divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Disponibilités | 1 001 572 | | 1 001 572 | 850 274 |
| Charges constatées d'avance (3) | 24 894 | | 24 894 | 24 758 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 1 530 206 | | 1 530 206 | 1 395 607 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 8 597 965 | 1 011 971 | 7 585 994 | 6 873 074 |
| (1) Dont droit au bail | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | | | |

La trésorerie s'élève au 31 décembre 2022 à 1 001 572 €.

Bilan passif

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 550 000 | 550 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | | |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -218 711 | -190 234 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 35 429 | -28 476 |
| Subventions d'investissement | 1 800 982 | 1 105 845 |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 2 167 701 | 1 437 134 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 4 251 513 | 4 299 618 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3) | 42 149 | 42 005 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 408 448 | 153 328 |
| Dettes fiscales et sociales | 36 278 | 66 087 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 14 977 | 226 |
| Autres dettes | 551 388 | 777 907 |
| Produits constatés d'avance | 113 560 | 96 769 |
| TOTAL DETTES | 5 418 293 | 5 435 940 |
| Ecarts de conversion passif | | |
| TOTAL GENERAL | 7 585 994 | 6 873 074 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | 3 615 736 | 3 958 989 |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 1 802 557 | 1 476 951 |
| (2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque | | |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |
| (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |

Le résultat net de l'exercice 2022 présente un excédent de 35 429 €.

Situation nette de la Société au 31/12/2022

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Capital social | 550 000 € |
| Report à nouveau | - 218 711 € |
| Résultat de l'exercice | 35 429 € |
| Soit une situation nette de | 366 718 € |

2. Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

3. Les liens financiers avec la Ville de Dole

Par une délibération en date du 14 novembre 2022, la Ville de Dole a accordé une garantie d'emprunt à la SPL G2D39, à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 251 000€ contracté auprès de la Banque Postale ayant une échéance le 15 janvier 2038.

4. Modification de la structure financière

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, il a été approuvé une modification de la structure financière de la SPL.

La proposition d'évolution réalisée à la demande de la SPL consiste à faire glisser progressivement les charges de gestion de projet directement dans les opérations, pour ne laisser dans la structure que ce qui relève des frais généraux.

En conséquence, les opérations, qui feront l'objet d'une imputation directe des frais de gestion de projet par sedia doivent faire l'objet d'avenants pour modifier la rémunération de la structure à savoir :

- Pour les concessions en exploitation, soit 25 Grande Rue, MJC Ecole d'art, Cuisine Centrale, Halte-Garderie, ALSH Tavaux, Cœur de ville : une rémunération 5% des loyers perçus avec un plancher de 1500€ par opération.
- Pour la concession Cœur de ville, pour les acquisitions, travaux et cessions : 3% du montant HT des travaux, avec un plancher de 1500€ par opération.
- Pour le MPPE Ecoles, 1.5% du montant contractuel des travaux à répartir sur 2022-2024.

Soit les évolutions suivantes :

| Opération | Rémunération contractuelle actuelle | Rémunération contractuelle à venir |
|--------------------------------------|---|--|
| Concessions Cœur de ville et autres. | 3% des acquisitions 3.75% des travaux 6% des loyers avec un plancher à 700 € HT | 3% des montants engagés 5% des loyers Plancher à 1500€ annuel par opération. |
| Ecoles | Non contractualisée | 1.5% du montant HT des travaux |

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de l'activité de l'exercice écoulé

| Concession | Concédant | Date | Rémunération SPL | Bilan |
|---|---------------|------------|------------------|--|
| D0002 Concession de service 25 Grande Rue | Ville de Dole | 14/12/2016 | 1 500 € HT | Location en cours pour l'hébergement de la Maison du Projet. |
| D0003 Concession de service 9 rue Sombardier | Ville de Dole | 14/12/2016 | 3 543 € HT | Location en cours : MJC et l'Ecole des Beaux-Arts |

| | | | | |
|---|------------------------|------------|-------------|--|
| D0004 Concession de service Cuisine centrale | Ville de Dole | 02/03/2017 | 6 249 € HT | Location en cours avec le Syndicat Mixte de la Grande Tablée. Etudes réalisées en 2022 pour des travaux d'extension prévus en 2023. |
| D0005 Concession de service Halte-Garderie | Ville de Dole | 28/03/2017 | 2 386 € HT | Location en cours pour la Halte-Garderie |
| D0006 Concession de travaux ALSH – ancien CE Solvay Tavaux | CAGD | 11/06/2019 | 6 433 € HT | La location est en cours |
| Opération D1108 Concession de service Cœur de ville | | | | |
| 44 et 48 Grande Rue | Ville de Dole | 10/04/2019 | 1 500 € HT | 44 et 48 Grande Rue : Location à Carrefour |
| 15 Grande Rue | Ville de Dole | 10/04/2019 | 5 134 € HT | 15 Grande Rue : location au restaurant « l'ArtDoise |
| 7-9 Grande Rue | Ville de Dole | 10/04/2019 | 1 500 € HT | 7-9 Grande Rue : Location à la boulangerie Gros Lambert |
| 22 et 29 Grande Rue | Ville de Dole | 10/04/2019 | 3 600 € HT | 22 et 29 Grande Rue : travaux de rénovation en 2022. Un porteur de projet est identifié pour chacun des deux locaux qui seront conclus courant 2023. |
| 25 rue Pointelin | Ville de Dole | 10/04/2019 | 7 439 € HT | 25 rue Pointelin : le bâtiment sera loué courant 2023 à une association d'artistes-artisans moyennant quelques travaux essentiels. |
| 30 Grande Rue | Ville de Dole | 10/04/2019 | / | 30 Grande Rue : l'acquisition du bâtiment avec Néolia est prévue au printemps 2023 |
| Bar des Sports | Ville de Dole | 10/04/2019 | 1 500 € HT | Bar des Sports : la ville de Dole a racheté l'ancien bar et en confie à la SPL l'étude, les travaux et l'exploitation par un avenant signé en 2022 |
| Mandat - Buffet de la Gare | CAGD | 26/11/2018 | 4 644 € HT | Les travaux ont été livrés en septembre 2021 L'opération a été clôturée en 2022, au terme de l'année de parfait achèvement |
| D2031 – Mandat Création d'un pôle de santé et aménagement d'un accès à une zone d'aménagement à Champvans - | Commune de Champvans | 02/12/2020 | 16 166 € HT | Les travaux ont débuté en 2022 et le pôle de santé sera livré fin 2023. |
| D2029 - Mandat Création d'une maison médicale à Saint-Aubin | Commune de Saint-Aubin | 09/03/2020 | 18 393 € HT | Le chantier a débuté en janvier 2022 et l'opération sera livrée au premier trimestre 2023. L'inauguration a eu lieu le 22 avril 2023. |

| | | | | |
|---|---------------|------------|-------------|--|
| MPPE – Rénovation de cinq groupes scolaires de la Ville de Dole | Ville de Dole | 25/10/2022 | 55 000 € HT | La SPL a lancé une consultation pour l'attribution d'un marché global de performance énergétique décomposé en 5 lots. Au terme de la consultation, quatre de ces cinq lots ont été attribués fin décembre 2022, et un avenant au contrat avec la Ville a été signé pour réajuster le marché de partenariat en conséquence. |
|---|---------------|------------|-------------|--|

2. Le marché d'AMO

La SPL a attribué le 21 décembre 2021 un marché d'AMO avec SEDIA pour une mission d'administration générale et de gestion opérationnelle des projets de la SPL G2D39 pour une durée de 2 ans reconductible expressément pour la même durée, soit 4 ans maximum.

3. L'état des relations avec la Ville de Dole

• **Opération D0002 Concession de service 25 Grande Rue, à Dole**

Une concession de travaux d'une durée de 20 ans et 2 semaines a été signée le 14 décembre 2016 pour l'acquisition d'un bien immobilier, la réalisation de travaux d'aménagement, l'exploitation pendant la durée de la concession, puis la rétrocession à la Ville de Dole à l'exportation de la concession.

• **Opération D0003 Concession de service 9 rue Sombardier, à Dole**

Une concession de service d'une durée de 20 ans et 2 semaine a été signée le 14 décembre 2016 pour l'acquisition d'un bien immobilier, la réalisation de travaux, l'exploitation pendant la durée de la concession, puis la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

• **Opération D0004 Concession de service Cuise centrale, à Dole**

Une concession de service d'une durée de 20 ans a été signée le 2 mars 2017 pour la réalisation de travaux, l'entretien, la maintenance et l'exploitation pendant la durée de la concession, puis la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

• **Opération D0005 Concession de service Halte-Garderie, à Dole**

Une concession de travaux d'une durée de 20 ans à compter de la réception du bâtiment, a été signée le 28 mars 2017 pour la réalisation et le financement de travaux de construction d'un bâtiment d'accueil provisoire de type démontable, l'entretien, la maintenance et l'exploitation pendant la durée de la concession, et la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

• **Opération D1108 Concession Cœur de ville**

Une concession de service d'une durée de 20 ans à compter de la réception des travaux, a été signée le 10 avril 2019 pour l'acquisition de biens immobiliers, la réalisation de travaux d'aménagement, l'exploitation pendant la durée de la concession, puis la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

• **Opération D0900 marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation patrimoniale et énergétique de 5 groupes scolaires de la Ville de Dole**

Le marché de partenariat de performance énergétique a été signé le 25 octobre 2021. Il a pour objet de confier à la SPL une mission globale consistant :

- A financer, concevoir et réaliser les travaux de rénovation patrimoniale et énergétique des groupes scolaires ;
- Assurer les prestations d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement des ouvrages équipements.

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

1. La présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

2. Les contrôles internes

L'existence d'un contrôle analogue de la collectivité identique à celui exercé sur ses propres services.

Dans le cadre du contrôle analogue, il a notamment été créé un Comité technique (COTECH) de suivi d'activités.

En outre, un COTECH spécial pour le suivi du Marché de Partenariat de Performance Energétique a été mis en place.

3. Les contrôles externes en cours

Néant.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport après la tenue d'un débat.